



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation académique
à l'éducation artistique et à l'action culturelle**

Strasbourg, le 7 juin 2022

**Délégation académique
à l'éducation artistique et à l'action culturelle**

Référence : 2022-098

Emmanuel Claerr

Mél : emmanuel.claerr@ac-strasbourg.fr

Tél. 03 88 23 37 35

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

Le Recteur de l'académie de Strasbourg

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C de monsieur le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin
S/C de monsieur le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Objet : Dispositif « Jeunes en librairie » - Année scolaire 2022/2023

Jeunes en librairie est un programme d'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens et lycéens de toutes filières mis en œuvre en partenariat avec la Drac Grand Est. Il finance, dans le cadre du plan de Relance, des projets portés par des professeurs, accompagnés par des libraires indépendants.

Il répond à de nombreux objectifs éducatifs et culturels :

- **promouvoir l'accès au livre et développer le goût de la lecture** auprès des jeunes ;
- **favoriser l'autonomie et l'esprit critique** dans la lecture et le choix des livres ;
- **faire connaître le rôle du libraire indépendant** dans l'ensemble de la chaîne du livre et dans la vie culturelle du territoire avec la possibilité de rencontrer également d'autre(s) acteur(s) de la chaîne du livre : auteur, éditeur, illustrateur, etc. ;
- **familiariser les jeunes aux librairies** pour *in fine* encourager leur fréquentation autonome afin d'y acheter des livres plutôt qu'en grande surface ou en ligne.

Le programme *Jeunes en librairie* se caractérise notamment par l'**acquisition individuelle de livres par chaque élève** (grâce à un chèque lire d'un montant de 30 €) lors de la visite de la librairie. Pour beaucoup de jeunes, il s'agira de leur première visite de librairie, ou de leur première visite sans accompagnant familial.

Jeunes en librairie est donc un parcours de formation et de découverte structuré sur un temps relativement long (plusieurs mois) qui prévoit 3 rencontres avec le libraire indépendant pour la classe concernée.

Pour l'année scolaire 2022/2023, une trentaine de librairies indépendantes, intéressées par ce dispositif, ont déjà été identifiées par l'association des libraires de l'Est (LILE) sur le territoire de l'académie de Strasbourg. Vous trouverez la liste des librairies participantes en cliquant sur le lien suivant :

https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/daac/Actualites/2021-2022/Lib_Alsace_2022-2023.pdf

Votre projet est à renseigner sur l'[application ADAGE](#) (onglet « Monter son projet ») pour le vendredi 24 juin 2022, 18h en indiquant impérativement comme **titre de projet « Jeunes en librairie ».**

Nous attirons votre attention sur les critères de sélection des projets :

- la **qualité du projet déposé** (interdisciplinarité, co-construction du projet entre le libraire et l'équipe pédagogique, liens potentiels avec d'autres dispositifs de lecture ou d'écriture : « Si on lisait à voix haute » ,

- « Nuit de la lecture », « Quart d'heure lecture », « Rencontres d'écrivains », « Printemps de l'écriture », etc.) ;
- la répartition équitable des projets retenus sur l'ensemble du territoire alsacien et dans tous les types d'établissements scolaires (réseau d'éducation prioritaire, ruralité, lycées professionnels, etc.).

Une seule classe pourra être retenue par établissement et les projets menés avec des **classes de niveau supérieur à la 5^e** seront retenus en priorité.

Pour les établissements qui le souhaitent, la Drac Grand Est pourra financer une rencontre avec un auteur / illustrateur. L'objectif sera ainsi de faire découvrir aux élèves un second acteur majeur de la chaîne du livre. Dans le cadre du dispositif « Jeunes en librairie », l'auteur interviendra avant tout en tant qu'acteur de la chaîne du livre. Par conséquent, même si son œuvre peut être abordée, elle ne doit pas être le sujet central de la rencontre. L'auteur / illustrateur sera rémunéré au tarif de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse sur la base d'une demi-journée de présence dans l'établissement (intervention d'1h30). Le défraiement (frais de déplacement, de repas voire d'hébergement) de l'auteur / illustrateur restera à la charge de l'établissement scolaire.

Pour les classes de 4^e à la Terminale, la part collective du pass Culture pourra enrichir le projet.

Je suis sûr que vos équipes et vous-même accorderez tout l'intérêt qu'elle mérite à cette opération afin de permettre à 100 % des jeunes d'accéder à une éducation artistique et culturelle (ÉAC) de qualité.

**Pour le Recteur et par délégation,
La déléguée académique à l'action culturelle**



Peggy Gattoni

Liens utiles :

[Page dédiée à l'application ADAGE sur le site de la Daac](https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/adage-application-dediee-a-la-generalisation-de-leducation-artistique-et-culturelle/)

(<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/adage-application-dediee-a-la-generalisation-de-leducation-artistique-et-culturelle/>)

[Page du site du ministère de l'Éducation nationale](https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MICA2101038C.htm)

(<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MICA2101038C.htm>)